

F. BEN HADDOU donne lecture du texte suivant :

F. BEN HADDOU geeft lezing van de volgende tekst :

Considérant que malgré l'égalité proclamée entre les femmes et les hommes, les femmes sont confrontées encore et toujours à de nombreuses difficultés et discriminations ;

Considérant que les femmes sont majoritaires parmi les victimes de violences intrafamiliales et sexuelles : 1 femme sur 3 est ainsi victime de violence de la part de son conjoint ou un membre de sa famille, 1 sur 4 a été forcée à avoir un rapport sexuel avec son conjoint. De même, dans l'espace public, les femmes sont malheureusement encore trop souvent l'objet tant de remarques sexistes que de faits de violence ou de harcèlement sexuel ;

Considérant que des mouvements féministes se développent dans de nombreux pays pour réclamer une réelle égalité. En Belgique aussi, les femmes se mobilisent afin de combattre les violences faites aux femmes, exiger plus de services publics, des pensions décentes et la fin des discriminations. L'année 2019 a vu des milliers de femmes faire grève et plus de 15.000 descendre dans les rues à Bruxelles ;

Considérant que des mobilisations sont prévues les 8 et 9 mars prochains ;

Considérant que les communes peuvent agir sur de nombreux points permettant d'avancer vers une égalité réelle entre les femmes et les hommes. Notamment en relayant les appels à la mobilisation et en augmentant l'offre des infrastructures publics ;

Considérant ainsi que le nombre de places en crèches disponibles sur le territoire de la commune doit être d'urgence augmenté. Tant qu'il n'y aura pas suffisamment de places disponibles et que celles-ci ne sont pas financièrement accessibles, il est illusoire de croire que les femmes pourront réellement décider d'envisager une activité professionnelle ;

Considérant que malgré les efforts fournis ces dernières années par la commune d'Anderlecht, celle-ci reste parmi les communes avec le moins de places en milieu d'accueil public par enfant en Région bruxelloise ;

Considérant que la commune peut également agir concrètement dans l'aide aux femmes victimes de violence par la création d'un lieu d'aide et d'accueil d'urgence pour les femmes victimes de violences intrafamiliales. La majorité des violences ont effectivement lieu dans le cadre de la famille et les femmes victimes qui tentent d'y échapper font face à de nombreux obstacles en matière d'hébergement, particulièrement les plus précaires d'entre elles. Actuellement, ces lieux d'accueil d'urgence font défaut dans de nombreuses communes, notamment à Anderlecht ;

Le Conseil communal d'Anderlecht décide :

- de relayer l'appel aux mobilisations et de soutenir les travailleur.se.s de la commune qui souhaitent se mobiliser pour l'occasion sans perte de salaire ;

- de revoir les ambitions de l'accord de majorité en terme de construction de crèches publiques, dans l'objectif d'atteindre la moyenne bruxelloise. Soit un taux de couverture de places en crèche publique de 30 %, d'ici la fin de la législature ;

- de fixer comme objectif prioritaire pour cette législature parmi les mesures pouvant être prises pour défendre les femmes victimes de violences morales et physique, la mise en place d'un nouveau lieu d'accueil d'urgence dans un bâtiment géré par la Régie communale et permettant d'héberger des femmes victimes de violence.

Monsieur l'Échevin DROUART donne lecture de la réponse suivante :

De heer schepen DROUART geeft lezing van de volgende antwoord :

Madame la conseillère et Monsieur le conseiller,

J'ai bien pris connaissance de votre proposition de motion qui a attiré toute mon attention car, comme vous le savez, un groupe de travail est à l'œuvre depuis l'année dernière pour définir un plan d'action qui vient d'ailleurs d'être présenté à la société civile la semaine dernière, réunion à laquelle votre groupe politique était représenté. Ce plan d'action est en cours d'enrichissement et sera présenté pour validation lors du conseil d'avril prochain. Cette motion nous semble faire doublon avec l'initiative en cours. Nous veillerons cependant à intégrer certaines de vos remarques dans le plan d'action.

Plus spécifiquement, concernant la création d'un lieu d'accueil d'urgence pour femmes victimes de violences, vous savez certainement que cela fait parti du plan d'action que nous venons de définir. Donc, je crois que nous sommes en phase sur ce point. Je tiens cependant à préciser que notre approche consiste avant tout en une action coordonnée et synergique avec les autres communes et la Région bruxelloise. Sachez qu'à ce titre nous avons pris contact avec la ministre de l'Égalité des chances et que nous sommes donc à l'œuvre car pour vous comme pour nous, c'est une priorité. J'ajouterai même que ce lieu doit non seulement pouvoir accueillir des femmes victimes de violences mais aussi les enfants qui subissent les répercussions de ces violences. C'est donc un schéma complexe qui se doit d'être bien pensé, nécessitant des collaborations avec les autres niveaux de pouvoirs ainsi qu'avec la société civile qui œuvre déjà dans ce domaine et qui bénéficie d'une forte expertise.

Concernant « l'appel à la mobilisation » et le « soutien des travailleuses de la commune » pour leur participation aux événements de mars, la journée du 8 mars est un dimanche et ne nécessite donc pas d'autorisation de la commune pour que les agents y participent. Pour ce qui est de la journée de mobilisation syndicale du 9 mars, il ne nous est pas possible de « donner congés » à toutes les travailleuses car nous devons assurer et garantir la continuité du service public et ne pouvons pas nous permettre de fermer les services d'accueil (population, urbanisme). Si nous ne pouvons pas donner congés de manière automatique, nous soutiendrons bien sûr toute personne désirant observer une journée de grève.

Enfin, concernant les crèches. Nous sommes tout à fait d'accords avec l'ambition que vous proposez et nous essayons d'y tendre en atteignant d'abord les objectifs que nous nous sommes fixés. A ce titre, je tiens à vous dire que nous sommes à l'œuvre puisque 3 nouvelles crèches verront le jour en 2020 (Les Roseaux, les Roses et les Petits bateaux). Nous arriverons donc pour 2020 à 161 nouvelles places de crèches créées, soit une augmentation de 50 % du nombre de place d'accueil. L'ouverture d'autres crèches à partir de 2021 est également prévu (Les jonquilles, Les pivoinés, les Pins, les mini-trèfles..). L'ensemble de ces projets devraient permettre à la commune de compter sur près de 780 places de crèches en plus.

Comme vous le constaterez, nous ne restons pas les bras croisés. Le collège se tient à votre disposition pour vous donner l'ensemble des éléments contenus dans le « Plan crèche » que nous nous attelons à mettre en œuvre.

Par ailleurs, et au-delà de la construction, nous veillerons aussi à insérer la réalisation de crèches et l'ensemble du travail pédagogique qui se fait depuis le plus jeune âge dans le plan d'action sur la lutte contre les violences faites aux femmes car les crèches sont potentiellement des lieux de détection des violences mais aussi des lieux de prévention.

J'espère que ces éléments de réponse vous satisferont.

F. BEN HADDOU reconnaît les efforts faits par le Collège avec le « Plan Crèches » mais le nombre de places reste insuffisant. C'est pour cela qu'il est urgent d'ouvrir au plus vite des places. Elle n'aurait jamais imaginé qu'Anderlecht était la dernière commune de la Région pour le nombre de places disponibles. Le Collège ne semble pas être capable de dire quel est le taux de couverture. Le pire est que le Collège met en avant les crèches privées pour pallier aux manques dans les crèches publiques. Le Collège est-il d'accord d'augmenter le nombre de places disponibles dans les crèches ? En ce qui concerne les lieux d'accueil d'urgence, il est vrai qu'il existe un plan d'action mais rien n'est actuellement concret. C'est une question d'urgence sociale. Par mois, huit femmes anderlechtoises sont en demande d'accueil. C'est une question politique pour laquelle le Collège devrait prendre des mesures car l'accord de majorité ne mentionne pas de lieux d'accueil pour ces personnes en difficultés. F. BEN HADDOU souhaite que ces deux priorités (places en crèches et lieux d'accueil pour femmes en difficulté) soient ajoutées au programme d'actions du Collège.

Monsieur l'Échevin CUMPS estime qu'il y a un malentendu par rapport à la nature de sa réponse à une question écrite. Il n'a jamais renvoyé vers les crèches privées les mères qui cherchent une place. Il se défend de prôner plus pour les crèches privées que les crèches publiques. Il a dit que le calcul du taux de couverture intègre les crèches privées et néerlandophones, ce qui ne constitue pas un jugement de valeur. Il ne peut pas préjuger de savoir combien de crèches privées vont s'ouvrir ni comment va évoluer le taux de couverture à Anderlecht. Par contre, le taux de couverture des crèches communales est de 17%, ce qui, il en convient, est le plus mauvais taux de toute la Région bruxelloise. C'est bien pour cela que le Collège fait des efforts, comme la crèche « Nautilus » qui n'était pas dans le plan du Collège. Il ferait bien volontiers d'autres efforts pour intensifier cela dès qu'une opportunité se présentera.

Monsieur l'Échevin DROUART ajoute que l'accueil d'urgence doit être coordonné au niveau régional pour écarter les victimes du bourreau potentiel. L'idée est de pouvoir établir plusieurs lieux d'accueil dans la région bruxelloise pour que les victimes anderlechtoises puissent trouver un lieu d'accueil dans une commune à proximité mais qui serait tout de même un peu plus éloigné que leur lieu de vie. C'est pour cela que le Collège estime qu'il serait cohérent qu'il y ait une politique régionale en la matière, d'autant plus que cela demande beaucoup de moyens. Le Collège ne néglige pas l'urgence, soutient évidemment la création de ce type de lieu mais il estime que cette dynamique ait lieu à un niveau supérieur de pouvoir car le niveau communal ne sait opérer seul.

G. BORDONARO réagit quant au plan d'actions. Il imagine bien que ce plan va arriver en avril mais qu'il contiendra un délai précis par rapport à la création d'un accueil d'urgence pour les violences faites aux femmes. Il n'est pas dupe et sait que plusieurs choses se font déjà en la matière à Anderlecht mais le but de cette proposition de motion n'est pas juste symbolique. Il s'agit vraiment de mettre l'urgence en avant et d'exiger un délai. Le plan d'action contient beaucoup de bons projets mais il n'y a pas de concrétisation.

Monsieur l'Échevin DROUART précise que l'occasion d'en discuter se présentera au moment où le Collège déposera le plan d'actions. M. ROGGEMANS, membre du groupe de travail, a déjà exposé ses inquiétudes par rapport aux lieux d'accueil. Il répète que le plan d'action contient des priorités et de faisabilités mais qu'il n'est pas possible aujourd'hui de donner un délai. Il a notamment pris contact avec la Ministre de l'Égalité des Chances pour lui exposer les besoins et demander du soutien en la matière car des choses ne sont pas réalisables au niveau communal sans mise en place d'une politique au niveau régional. Oui, c'est une urgence et, oui, on va en discuter mais les délais restent inconnus quant à la création d'un lieu d'accueil d'urgence. Un retour régulier au Conseil sera fait sur l'évolution de ce dossier.